

Notre compte-rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 22 février 2024

Introduction à la séance du conseil municipal

Vivianne Wirbel nous adresse une nouvelle convocation en date du 19 février 2024 que nous recevons le même jour.

La réunion est fixée au jeudi 22 février 2024 avec le même ordre du jour que le 15 février 2024.

Les remarques faites précédemment pour la première réunion sont toujours d'actualité, le conseil municipal n'est toujours pas compétent pour traiter du sujet.

D'autre part la convocation transmise par Vivianne Wirbel ne respecte pas le délai de trois jours francs prévus par le code général des collectivités territoriales (CGCT) pour notre commune.

La réunion prévue le 22 février est illégale et ne peut avoir lieu, dans ces conditions aucune décision ne pourra être prise.

Bien que nous l'ayons avertie, Vivianne Wirbel à 15 heures, le 22 février 2024, ne s'est toujours pas manifestée et ne semble pas vouloir annuler la réunion prévue ce même jour à 20 h et reste dans l'illégalité.

Finalement la réunion est ajournée peu après 19 heures, une heure trente avant la réunion.

Comme d'habitude Vivianne Wirbel ne traite pas ses concitoyens sur le même pied d'égalité, certains membres du conseil municipal ont été prévenus mais pas tous. Quand Vivianne Wirbel respectera-t-elle sa fonction ?